RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 01964
Numéro SIREN : 420 609 554
Nom ou dénomination : IMODEUS

Ce dépôt a été enregistré le 26/03/2020 sous le numéro de dépôt A2020/005813

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE

2394525

Dénomination : IMODEUS
Adresse : 11 avenue Parmentier 31200 Toulouse -FRANCE-

n° de gestion : 1998B01964
n° d'identification : 420 609 554

n° de dépôt : A2020/005813
Date du dépôt : 26/03/2020

Pièce : Décision(s) de l'associé unique du 25/02/2020



2394525

Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse
Place de la Bourse BP 7016 - 31068 TOULOUSE Cedex 7
Tél : 05 61 11 02 00

Certifié conforme à l'original

IMODEUS
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : 11 avenue Parmentier
31200 TOULOUSE
SIREN 420 609 554 RCS TOULOUSE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 25 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt
Le vingt cinq février
A Toulouse, 15h00

L'actionnaire unique est présent et s'est réuni en assemblée générale ordinaire, 11 avenue Parmentier – 31200 TOULOUSE, sur convocation faite par le Président par lettre simple.

L'assemblée est présidée par M Xavier Chausson

Mme Karine Delpoux est désigné comme secrétaire.

La SARL VILLEMEUR – AUDIT - RESSOURCES, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception est absent

En conséquence, l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les justificatifs de la convocation régulière de l'associé,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés à l'actionnaire unique ou tenus à sa disposition au siège social depuis la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Changement de Directeur général
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président déclare ensuite la discussion ouverte :

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Jean PENE et désigne en remplacement, avec effet immédiat, Monsieur Dominique PAUMARD, demeurant 4 avenue du Rayon Vert – 44300 NANTES aux fonctions de Directeur Général de la société IMODEUS.

Ce mandat est consenti jusqu'à la date de l'assemblée générale destinée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice en cours. Il sera alors renouvelable jusqu'à l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice suivant.

Il bénéficiera en contre partie de son mandat social et des responsabilités y attachées d'une rémunération de 2.500 € bruts payables par douzième.

La présente nomination de Monsieur Dominique PAUMARD, ne met fin ni ne suspend son contrat de travail dont il bénéficie au titre des fonctions techniques inhérentes à sa qualité de Directeur opérationnel, et il continuera au-delà de l'exercice de son mandat social de dirigeant à assumer les fonctions techniques résultant de ce contrat de travail.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour procéder à toutes publications, dépôts et formalités rendus nécessaires par ces décisions.

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Le Secrétaire

Paumard. D

le 25/02/20

Bon pour acceptation de mandat